PANORAMA

ANNÉE 2017 ÉCONOMIQUE ET SOCIAL





Édition juin 2018

















1. Rassemblement des sixièmes à St-Etienne-du-Mont • 2. Appel décisif des adolescents à St-Roch • 3. Veillée de prière pour la vie, avec les évêques d'Île-de-France, à N.-D. de Paris • 4. Inauguration de Notre-Dame de l'Ouÿe • 5. Nuit Blanche à Montmartre • 6. Rassemblement des chrétiens d'Île-de-France pour Pâques 2017 • 7. Son et lumière Dame de Cœur à N.-D. de Paris • 8. Frat de Jambville, rassemblement de milliers de collégiens des 8 diocèses d'Île-de-France •



L'ENGAGEMENT DE TOUS AU SERVICE DE L'ÉVANGILE

Chers amis,

Il me revient, cette année, de vous présenter le panorama économique et social 2017 de l'Église à Paris bien que, comme vous le savez, je n'aie pas participé à la vie de notre diocèse au cours de cette année. Voilà un nouveau témoignage de la continuité de notre Église à Paris.

Ce panorama contribue à traduire, à travers quelques chiffres et quelques explications, le dynamisme pastoral de nos paroisses et de nos services diocésains. Il montre également la solidarité entre les acteurs et les soutiens humains et matériels apportés par les différents services. J'admire l'engagement de tous les clercs, laïcs salariés et bénévoles engagés au service de l'annonce de l'Évangile dans notre diocèse et je les en remercie très chaleureusement. C'est une grande joie et un grand privilège de les savoir à mes côtés pour m'aider dans ma mission d'enseignement, de sanctification et de gouvernement. Je me réjouis et je rends grâce d'avoir rejoint ce diocèse.

La situation économique que je découvre et le soutien financier précieux et constant de nos fidèles permettent et encouragent des actions pour l'évangélisation, l'accompagnement pastoral et la solidarité à l'égard des plus faibles dans les paroisses, au sein du diocèse et dans les mouvements d'Église. Les moyens financiers donnés à notre Église sont importants, et lui permettent de soutenir et de développer son action. Cependant, les besoins restent immenses. Malgré les actions en cours, nous avons encore plus de soutien à apporter, en particulier à l'égard des plus démunis et des plus faibles qui sont encore trop nombreux dans notre diocèse.

Grâce à la générosité des fidèles, l'archevêque dispose de deux moyens d'actions sur le plan économique. D'une part le denier de l'Église, les quêtes, le casuel et les différentes offrandes financent l'activité cultuelle, et en particulier le traitement et l'hébergement de nos prêtres, le fonctionnement quotidien de vos paroisses, et tous les services pastoraux et temporels. Grâce au soutien de nos fidèles, nous pouvons aussi exercer notre solidarité à l'égard de diocèses plus déshérités, en particulier au sein même de notre Province. D'autre part la Fondation Notre Dame et ses fondations abritées permettent de faire face aux besoins de soutien de nos activités non cultuelles telles que la solidarité, la famille, la jeunesse, l'éducation et la culture.

Toutes nos dépenses sont, bien entendu, soumises aux contrôles des différentes instances canoniques et civiles, et vérifiées par nos commissaires aux comptes.

Bien que nous soyons convaincus que nos fidèles donateurs ne sont pas guidés seulement par les avantages que peuvent offrir les déductions fiscales, lorsqu'ils peuvent en profiter, nous entendons néanmoins ceux qui sont inquiets des conséquences des modifications fiscales en cours. Nous avons confiance dans le fait que cela n'affectera pas la générosité des fidèles.

La dépendance économique de notre Église à la générosité est en réalité une source de dynamisme, de confiance et d'espérance. Les jeunes générations ne doivent pas hésiter, elles aussi, à prendre le relais, dans la mesure de leurs possibilités.

+ Michel Aupetit Archevêque de Paris



LES JEUNES	4
BÉNÉVOLES ILS SONT PARTOUT!	6
L'ACTIVITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	7
ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU DIOCÈSE ET FINANCER LES PROJETS PASTORAUX	8
L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES	10
DES DÉPENSES SOUS CONTRÔLE	12
DES RÈGLES DE GOUVERNANCE FIXÉES PAR LE DROIT CANON ET LA RÉPUBLIQUE	14
REPÈRES CLÉS SUR LA FONDATION NOTRE DAME AUJOURD'HUI	15

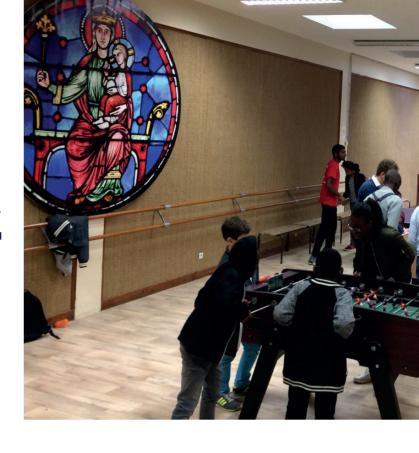
Diocèse de Paris

Ce document vous est présenté par l'Église catholique à Paris. Si vous souhaitez disposer d'exemplaires supplémentaires, vous pouvez appeler le 01 78 91 92 65. Une version pdf est aussi disponible sur le site www.paris.catholique.fr.

Photo couverture: Notre-Dame de Paris, crédit: T. H. Do. Rédaction: I. Demangeat, L. Faure, P. de Selve, P. de Cuverville, L. Le Chevalier, L. Belligné, M. Verdon. Relecture: M.-C. Lafon. Maquette: M. de Brunier. Photos, crédits: Y. Boschat, T. H. Do, C. Macron, M. Pourny, E. Castelein, D. R., B. S. C. M., P. de Selve, M.-C. Bertin, O. Brunet, Fondation Notre Dame.

ACCOMPAGNER

LES JEUNES



L'Église se renouvelle par sa jeunesse. C'est pourquoi le diocèse de Paris a fait de l'évangélisation des jeunes un des axes majeurs de sa politique pastorale ces dernières années.

Pour toucher une population parfois loin des terrains d'évangélisation habituels – paroisse, école, etc. –, l'archevêque de Paris peut s'appuyer sur des outils efficaces, comme la Fondation Notre Dame. Depuis sa création, celle-ci soutient activement la cinquantaine d'associations adhérentes de la FACEL, qui accueillent près de 10 000 enfants à la sortie de l'école ou durant les vacances scolaires. L'Église de Paris apporte aussi son aide à des projets comme le Patio, espace de *coworking*, lancé et financé par l'association paroissiale de St-Honoré d'Eylau (16e), qui permet à des jeunes ou des personnes en recherche d'emploi, de bénéficier d'un espace de

travail communautaire. Le diocèse soutient également des initiatives telles que celles des Cafés Shalom et Dorothy, avec la mise à disposition, par la paroisse N.-D. de la Croix (20°), de locaux lui appartenant.

Ce même souci d'impliquer les jeunes, tout en venant en aide aux plus fragiles, anime des projets ambitieux, comme celui lancé en 2011, rue de Vaugirard. Dans cet espace, qui devrait voir le jour en septembre 2021, seront réunies l'Association pour l'Amitié (l'APA), qui propose des colocations solidaires entre personnes de la rue et jeunes professionnels ; Simon de Cyrène, association qui développe des maisons partagées, où valides et personnes handicapées vivent ensemble ; et l'association Marthe et Marie, qui accueille des futures mamans, dans un lieu de vie commun. Des initiatives, dans un même souci d'évangélisation mais sous différentes formes.



8 janvier. Les pèlerins de Fratello, avec les personnes en situation de précarité, se retrouvent aux Bernardins pour un repas convivial. **19 janvier.** Célébration régionale de prière pour l'unité des chrétiens, à N.-D. de Paris (4°).

21 janvier. Rassemblement des sixièmes.



2 février. Messe pour la Vie consacrée à N.-D. de Paris.

23 février. XXVº Journée mondiale des malades à N.-D.-des-Champs (6°). 4 mars. Appel décisif des catéchumènes à N.-D. de Paris.

5 mars - 9 avril. Conférences de carême à N.-D. de Paris, Culture et Évangélisation.



8 mars. Messe pour les 400 ans des Équipes Saint-Vincent à N.-D. de Paris.

11 mars. Appel décisif des adolescents à l'église St-Roch (1er).

18 mars. Marche de Saint Joseph, pèlerinage des pères de famille.3-6 avril : Pèlerinage diocésain à Lourdes.



12 avril. Messe chrismale. **22 avril.** Inauguration de Notre-Dame de l'Ouÿe.

23 avril. Dimanche In Albis à St-Louis-en-l'Île (4°), dont la célébration de la messe à N.-D. de Paris.

28 avril. Nuit Blanche à Montmartre. Pèlerinage des étudiants d'Île-de-France.



UNE DIVERSITÉ DANS L'ACCUEIL

TÉMOIGNAGE



UN PATRONAGE POUR LES JEUNES

P. Simon Chouanard, curé du Cœur Eucharistique de Jésus (20°) et aumônier du Patronage du Cœur.

« Avec ses 130 inscrits de 7 à 17 ans, le Patronage du Cœur, fondé en 2016 avec le soutien de la Fondation Notre Dame, prend son envol. Au cœur du Haut-Ménilmontant,

il accueille ces jeunes, toutes croyances confondues, souvent livrés à euxmêmes en dehors du temps scolaire. Ce projet répond à une intuition du cardinal André Vingt-Trois, appuyée par le diocèse : aller vers la jeunesse de ces quartiers de l'Est en demande de propositions éducatives. Aménagé au chevet de l'église, le "patro" est ouvert quotidiennement et dirigé par un salarié. Deux jeunes en service civique et une dizaine de bénévoles encadrent les activités : sport, jeux, théâtre, soutien scolaire, etc. »

Un patronage

ouvre tous les 6 mois à Paris

UN LIEU DE RENCONTRE ENTRE L'ÉGLISE ET LE MONDE DU TRAVAIL

TÉMOIGNAGE

Jean des Courtis, président de l'association paroissiale St-Honoré d'Eylau (16°).

«Le Patio est né de la réflexion que nous avons menée au sein du conseil pastoral et de l'équipe locale des

Entrepreneurs et dirigeants chrétiens (EDC), sur l'utilisation que nous souhaitions faire d'un local appartenant à l'association paroissiale St-Honoré d'Eylau. Notre idée, en fondant cet espace de *coworking*, était de rapprocher l'Église du monde du travail, en proposant à ceux qui en ont besoin, entrepreneurs, étudiants, personnes en recherche d'emploi, une approche personnalisée et un partage d'expériences en cohérence avec la doctrine sociale de l'Église. Le Patio est une société anonyme, appartenant à 100 % à l'association paroissiale et créée grâce à un capital propre et un emprunt. »



30 mai. IX^e Veillée de prière pour la vie, à N.-D. de Paris, avec les évêgues d'Île-de-France.

2-5 juin. Frat des collégiens à Jambville.
3 juin. Vigile de la Pentecôte. Confirmation des adultes à N.-D. de Paris.
24 juin. Ordinations sacerdotales de quatorze nouveaux prêtres à N.-D. de Paris.



24 septembre. Messe pour les 10 ans de la mort du cardinal Jean-Marie Lustiger à N.-D. de Paris.

7 octobre. Ordinations de dix diacres permanents à N.-D. de Paris.

17 octobre. Messe de rentrée des responsables politiques à Ste-Clotilde (7°), présidée par le cardinal André Vingt-Trois.



22-28 octobre. Pèlerinage des servants d'autel à Turin et Assise.

 24-27 octobre. Pèlerinage diocésain à Fatima, à l'occasion du Centenaire des Apparitions.

15 novembre. Messe des étudiants d'Île-de-France à N.-D. de Paris.

11 novembre. *Dame de Cœur*, son et lumière à N.-D. de Paris.



18 et 19 novembre. Rassemblement diocésain des personnes handicapées à Notre-Dame de l'Ouÿe.

7 décembre. Le pape nomme comme archevêque de Paris, Mgr Michel Aupetit.

16 décembre. Messe d'action de grâce à N.-D. de Paris pour les 12 ans d'épiscopat du cardinal André Vingt-Trois.

<u>BÉNÉVOLES</u>

ILS SONT PARTOUT!



En 2017, 50 nouveaux bénévoles ont été

recrutés

au sein de la Maison diocésaine.

rejoignez

les bénévoles du diocèse!

C'est une retraite particulière qu'ils ont décidé de prendre. Parents de six enfants, Béatrice et Régis de Coquereaumont se sont mis au service, pendant deux ans, de Notre-Dame de l'Ouÿe (Essonne).

Lui s'occupait plutôt de l'entretien du parc; elle, de la préparation de l'accueil des différents groupes de retraitants. Tous deux étaient indispensables au bon fonctionnement de la maison. Indispensables et donnés. Comme eux, ils sont près de 600 à avoir été missionnés par le diocèse de Paris. On les appelle « bénévoles ». Certains sont conseillers financiers, d'autres, délégués en paroisse, d'autres encore gèrent la trésorerie du diocèse, collaborent à la mission de certaines commissions... « Ils sont partout ! », sourit Martin Verdon, à la direction

des Ressources humaines du diocèse. Il précise : « Nous ne pourrions pas faire la moitié de ce que les services réalisent sans l'aide des bénévoles. » Chacun, répondant à un appel intérieur ou extérieur, apporte sa compétence, son expertise, son expérience. Mais ne remplace pas pour autant l'action des salariés. Bénévoles et salariés travaillent ainsi main dans la main pour le diocèse. Aujourd'hui, 47 % des bénévoles sont des femmes et 53 % sont des hommes. Leur moyenne d'âge est de 68 ans. Leurs parcours sont variés.



Olivier Brunet, bénévole, représentant de la SCI du 7 Saint Vincent

« Déjà bénévole, comme délégué de paroisses du 20^e arrondissement de Paris, j'ai été appelé par le diocèse en 2012 pour participer à la réhabilitation du bâtiment diocésain du 7, rue

Saint-Vincent (18e) après le départ des services économiques du diocèse, à l'été 2013. Dans la perspective de diversifier les Ressources du diocèse, nous avons, avec la direction financière,

. TÉMOIGNAGE

fait le choix d'y établir une résidence hôtelière. En service depuis janvier 2018, elle comprend 72 chambres ou studios, exploités par l'hôtelier Odalys pour le compte de la SCI du 7 Saint Vincent, dont je suis gérant et représentant. Cette expérience a été très riche, en tant que bénévole. Ma fonction n'était pas tant d'être un expert en immobilier ou en bâtiment, que de contribuer à monter quelque chose ensemble, avec les salariés participant au projet, internes au diocèse ou externes – huit sociétés composaient l'équipe de maîtrise d'œuvre. Mon rôle de conseil et d'analyse s'est trouvé enrichi par tous ces échanges de compétences. »



15,6%

des bénévoles de la Maison diocésaine travaillent pour l'Officialité.

Il est le service de la Maison diocésaine qui compte le plus de bénévoles.

Certains services (législation sociale par exemple)

agissent

grâce aux bénévoles à plus de

80%.

L'ACTIVITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

EN 2017



Bénévoles et salariés collaborent étroitement au sein des équipes Ressources humaines du diocèse. L'équipe de recrutement a conduit 137 recrutements de salariés. Grâce à des annonces régulières sur internet et divers supports, mais surtout par cooptation, 50 collaborateurs bénévoles ont rejoint le diocèse pour conduire des projets tout au long de l'année et pour les mois à venir.

Au terme d'un important travail, l'équipe de paie a mis en place un nouveau service aux paroisses et aux associations qui permet, sans autre équipement que des ordinateurs connectés à internet, de produire 1 300 bulletins de paie chaque mois pour près de 120 employeurs. Un contrat-cadre avec un cabinet d'expertise-comptable a permis de mutualiser les coûts et de diminuer la charge du service informatique en interne, le logiciel n'étant plus sur les serveurs de la Maison diocésaine.

Un acheteur bénévole a secondé le service dans la négociation du contrat.

Tous, salariés comme bénévoles, demandent à développer leurs compétences; notre service s'efforce donc de proposer régulièrement de nouvelles actions de formation. Plus de 20 collaborateurs de la direction général des affaires économiques, bénévoles comme salariés, assurent des formations sur des sujets variés : le métier de sacristain, l'accueil en paroisse, les outils bureautiques (« astuces » révélées lors de formations «flash » d'une demi-heure à une heure)... Entre formations interne et externe, 3 800 heures ont été dispensées en 2017.

Depuis sa création en 2011, l'équipe des coachs, exclusivement bénévoles, a conduit plus de 60 coaching qui ont bénéficié pour moitié à des prêtres et pour moitié à des laïcs. Les effectifs des collaborateurs salariés de l'Unité économique et sociale « Maison diocésaine » sont passés de 232 à 237 traduisant l'importance croissante accordée à Notre-Dame de l'Ouÿe, à la Fondation Notre Dame et aux systèmes d'information. Cet effectif est composé à 76 % par des femmes dont 44 % sont à temps partiel.



LE DIOCÈSE EN QUELQUES CHIFFRES EN 2017

Le clergé séculier

504 prêtres incardinés à Paris dont 81 retraités

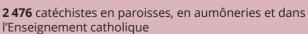
118 diacres permanents résidant à Paris

101 séminaristes dans les maisons du Séminaire de Paris* dont **79** séminaristes en formation pour le diocèse de Paris**

Le clergé régulier

495 prêtres membres d'instituts religieux

157 religieux non prêtres et 1 206 religieuses



3 571 étudiants à l'École Cathédrale en 2016-2017

6 028 baptêmes (dont 367 baptêmes d'adultes)

501 mariages célébrés à Paris

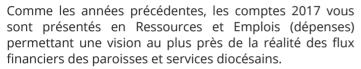
2 262 mariages célébrés en Province ou à l'étranger, qui ont été préparés dans les paroisses de Paris

^{*} Tous diocèses confondus, Maison Saint-Augustin comprise.

^{**} À Paris, Rome, Bruxelles, etc., Maison Saint-Augustin comprise.

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU DIOCÈSE ET FINANCER

LES PROJETS PASTORAUX



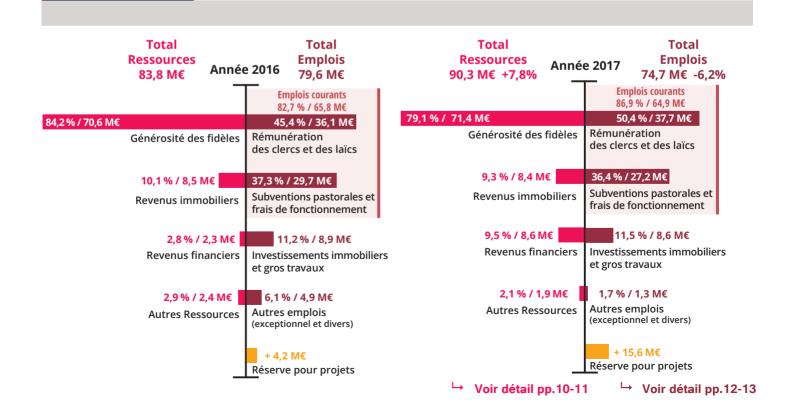
La progression des Ressources de 7,8 % cette année est à relativiser car elle fait suite à une baisse de 8,2 % en 2016. Hors revenus financiers qui bénéficient d'un traitement comptable particulier (voir page 9), le total des Ressources est stable (+0,2 %). La générosité des fidèles progresse de 1,1% grâce au denier, aux offrandes pour cierges et aux produits liés à la fréquentation de Notre-Dame de Paris et du Sacré-Cœur de Montmartre (on se souvient de l'effet des attentats de 2016), et ce malgré une baisse des legs. Pour le



reste, on note une stabilité des revenus immobiliers et une baisse des autres Ressources.

Les Emplois sont en baisse de 6,2 % avec une diminution significative des frais de fonctionnement (voir page 13), des investissements et dépenses de gros travaux, et des autres Emplois (augmentation des legs et donations en cours d'affectation, baisse de l'actif circulant et des prêts).

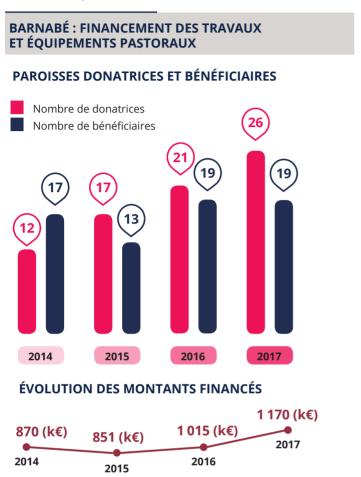
Le différentiel Ressources - Emplois permet de mettre en réserve 15,6 M€ pour des projets pastoraux significatifs en cours, notamment autour du pôle pastoral de Vaugirard. Cela permet aussi de subvenir aux projets d'investissements des paroisses pour 2018.

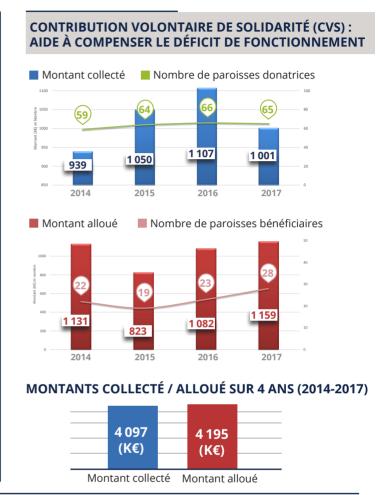


SOLIDARITÉ INTERPAROISSIALE BARNABÉ ET CVS

La trésorerie et le résultat de fonctionnement des paroisses du diocèse sont très inégaux et nécessitent la mise en place de mécanismes de solidarité entre paroisses, afin de permettre aux plus fragiles de pourvoir à leur mission pastorale. À Paris, cette solidarité interparoissiale est de deux ordres : l'une, dénommée Barnabé, aide au financement des investissements ; l'autre, dénommée CVS (Contribution Volontaire de Solidarité), aide à compenser le déficit de fonctionnement. À cette solidarité interparoissiale s'ajoute, le cas échéant, une subvention des services centraux diocésains.

L'année 2017 a vu ainsi redistribuer entre paroisses environ 2,3 M€ (Barnabé 1,2 M€ et CVS 1,1 M€). Dix-neuf paroisses ont pu mettre en œuvre des projets pastoraux nécessitant des investissements, et vingt-huit paroisses ont été soutenues pour assurer leur mission quotidienne.





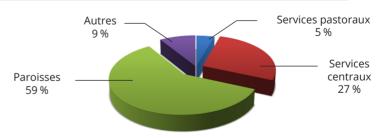
RESTER PRUDENT POUR PRÉSERVER LE MOYEN ET LE LONG TERMES Laurent Le Chevalier,

directeur diocésain des Finances

« Si l'année 2017 permet de dégager des Ressources significatives pour financer des projets, c'est en grande

partie grâce à des flux financiers exceptionnels et des dépenses d'investissements et gros travaux plutôt faibles au regard des cinq dernières années. Il faut également signaler que cet équilibre reste fragile car reposant, d'une part, sur les legs et donations qui sont, par nature, des Ressources exceptionnelles, et d'autre part, sur une augmentation du don moyen, compensant à nouveau la baisse du nombre de donateurs. Cependant, on notera avec satisfaction que, pour la deuxième année consécutive, nos Ressources immobilières couvrent à peu près nos dépenses d'investissements et gros travaux (hors entretien courant). »

ÉVOLUTION DES REVENUS FINANCIERS ET TRÉSORERIE



La forte augmentation des revenus financiers en 2017, passant de 2,3 M€ à 8,6 M€, est principalement liée à la constatation de plus-values latentes sur le portefeuille d'obligations et d'actions (environ 5,4 M€); ces éléments retraités, les revenus financiers seraient de 3,2 M€ en 2017 contre 2,3 M€ en 2016. Ce changement de stratégie de la gestion de notre fonds obligataire permet plus de souplesse et de réactivité pour réorienter nos placements dans un marché obligataire sensible à la remontée des taux.

La trésorerie est détenue à 64 % par les paroisses et les services pastoraux, le solde (36 %) étant réparti entre les services centraux et les dépôts pour le compte de tiers (congrégations, aumôneries étrangères, etc.).

La trésorerie des paroisses est inégalement détenue : 25 paroisses en détiennent 60 %, alors que 40 d'entre elles n'en détiennent que 10 % ; 24 paroisses ont moins d'un an de frais de fonctionnement en trésorerie.

L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES



Les résultats des dons au diocèse de Paris ne peuvent s'apprécier qu'en les comparant à la collecte des dons en général en France.

Alors qu'il avait peu varié depuis dix ans, le nombre de foyers ayant déclaré au fisc au moins un don à une association sur sa déclaration de revenus a diminué, marquant l'arrêt d'une progression observée depuis dix ans (+7 % en 2014 et +3,7 % en 2015). Le montant des dons déclarés stagne. Cependant, selon les

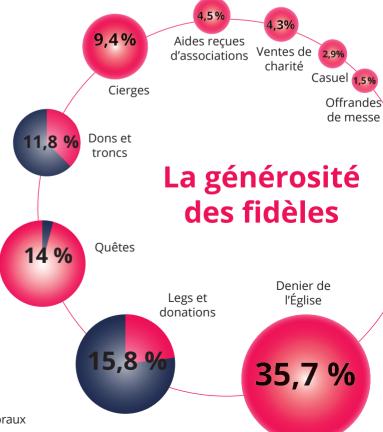
dernières données disponibles, les donateurs aux associations diocésaines se sont mieux comportés que les donateurs en général : les dons ont augmenté de 1,3 %, à 490,4 M€, malgré une baisse de 2.6 % du nombre de donateurs.

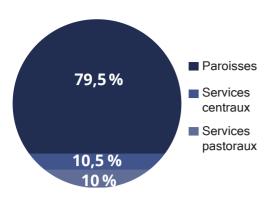
ÉVOLUTION 2016-2017 DE LA GÉNÉROSITÉ DES FIDÈLES

Denier de l'Église	25,5 M€	7 +2,1 %
Legs et donations*	11,3 M€	> -5 %
Quêtes	10 M€	7 +1 %
Dons et troncs	8,4 M€	7 +2,4 %
Cierges	6,7 M€	7 +1,5 %
Ventes de charité	3,1 M€	7 +6,9 %
Aides reçues d'associations	3,2 M€	7 +10,3 %
Casuel	2,1 M€	→ égale
Offrandes de messe	1,1 M€	→ égale

Paroisses

Diocèse
services pastoraux
et centraux



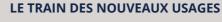


Générosité des fidèles : répartition par origine

Les paroisses concentrent près de 80 %

de la générosité des fidèles (90 % hors legs).

Les legs représentent toujours la deuxième source de générosité (11,3 M€); ces flux restent, par définition, variables et aléatoires : en 2017, ils progressent dans les paroisses et sont en retrait dans les autres services.





Christophe-Charles Rousselot, directeur du développement des Ressources financières du diocèse

« La totalité des dons reçus par l'Église catholique en France

à travers les paroisses et diocèses s'élevait à près de 630 M€ selon les dernières données disponibles, dont environ 40 % faisaient potentiellement l'objet de déduction fiscale. Selon une étude remarquée parue ce printemps, "l'Église reste certainement l'organisation française qui mobilise le plus la générosité, d'autant que ce chiffre n'est certainement pas exhaustif de l'ensemble des organisations catholiques à caractère plus ou moins cultuels ou qui soutiennent l'Église dans ses missions". Alors que tant d'organismes cherchent à obtenir le don des chrétiens, voilà un motif d'encouragement fort pour que tous les acteurs de la collecte en paroisse demeurent mobilisés, en gardant à l'esprit que nul n'est propriétaire de ses donateurs ! Cela entraîne deux conséquences importantes: la première est de veiller à l'appel pour le denier, deux fois par an, en février et en octobre, tout en cherchant, sans s'enfermer dans les pratiques de collecte d'il y a vingt ans, à accroître le nombre de donateurs auprès de ceux qui fréquentent une paroisse. La seconde est de monter dans le train des nouveaux usages de la quête dominicale (14% des Ressources): paiement sans contact, application smartphone, sans oublier les troncs électroniques pour les cierges (9%). Un défi que quelques paroisses pionnières à Paris ont accepté de relever. »



TRANSMISSION DE PATRIMOINE : ANNÉE RECORD

Tant en nombre de nouveaux dossiers acceptés (88 contre 71 en 2016) qu'en montant total au profit du diocèse et de ses entités : paroisses, Œuvre des vocations, etc. (21,66 M€ contre 14,86 M€ en 2016), l'année écoulée a marqué une hausse sensible. L'Unité Transmission de Patrimoine, après décision du Conseil d'administration de l'Association diocésaine de Paris, a géré 27 dossiers de vente de biens immobiliers légués pour 7,7 M€, contre 21 dossiers pour 5,13 M€ en 2016. La stratégie de proximité auprès des paroisses porte ses fruits. Depuis 2012, ce dispositif a permis de multiplier par 10 le nombre de personnes accompagnées, passant d'une trentaine de testateurs en 2016, à 333 en 2017. La formation des équipes d'accueil à l'écoute des demandes d'aide à la rédaction des testaments a été menée lors des 14 tables rondes dédiées au legs en paroisses en 2017, ainsi que durant l'université legs, d'une journée en octobre, qui existe depuis cinq ans.

DENIER DE L'ÉGLISE: MILLE DONATEURS DE PLUS

En 2017, le denier a connu une hausse de 2.1 %, passant de 24 984 K€ à 25 520 K€. contre une progression de seulement 0,43 % l'an dernier. L'autre point saillant est la quasi stabilisation du nombre des donateurs : 55 785 l'an dernier et 55 357 cette année, soit -0,76 % (-428 donateurs). Le nombre de nouveaux donateurs est de 6 400 contre 5 400 l'an dernier, soit 1 000 donateurs de plus, ce qui ramène au niveau de recrutement de 2012. Pourtant, jusqu'à mi-octobre, le denier a connu une baisse inquiétante. Mais les paroisses ont particulièrement bien su réagir lors du dernier trimestre. Certaines ont fait preuve d'une excellente capacité d'appropriation des outils proposés, d'autres

ont fait montre d'une créativité ou d'innovations remarquables. Le don moyen s'établit à 459€

Le don moyen s'établit à 459 € contre 434 € l'an dernier (+5,76 %). Seulement 7556 donateurs assurent plus de la moitié de la collecte du denier, ce qui rend les paroisses vulnérables lorsqu'un grand donateur disparaît. La campagne d'affichage a présenté deux nouveaux visuels illustrant des moments d'Église, avec l'objectif de concentrer les messages en direction des « messalisants » qui ne donnent pas, cherchant à interpeller les pratiquants non donateurs.

Les autres outils : le dépliant de prospection, qui existe depuis de nombreuses années, a été entièrement personnalisé pour la première fois, avec des textes et des photos proposés par chaque paroisse. Ce lourd travail de collecte d'informations et de rédaction constitue un succès, si l'on considère le nombre de donateurs recrutés cette année. Les bonnes pratiques comme le denier en chansons dans plusieurs paroisses secouent les habitudes! Ce n'est pas un sujet triste.

Une nouvelle campagne a été testée en décembre avec de brèves vidéos, à destination des trentenaires, et sur les seuls réseaux sociaux. Elle a permis de recruter 159 nouveaux donateurs dans cette tranche d'âge cible.



DES DÉPENSES

SOUS CONTRÔLE

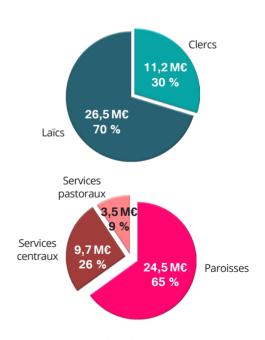
Il est utile de rappeler qu'à Paris, les paroisses collectent l'ensemble de leurs Ressources (denier, quêtes, casuels, legs, dons et autres revenus) et paient leurs dépenses de manière autonome, en répondant toutefois aux règles canoniques, notamment pour les seuils de dépenses ; ainsi, la collecte du denier est effectuée directement par les paroisses. En contrepartie, ce sont elles qui versent les traitements des clercs et les rémunérations des laïcs, les charges de fonctionnement, l'entretien des bâtiments, et autres investissements ; c'est pour soutenir cette autonomie qu'ont émergé des dispositifs de solidarité entre paroisses : Barnabé et CVS (voir page 9).

Par un mécanisme proportionnel à leur budget de fonctionnement, les paroisses versent une participation aux services centraux. Ceux-ci disposent ainsi de Ressources pour :

- Le financement de l'activité pastorale diocésaine (aumônerie des hôpitaux, catéchuménat, Vicariat enfance adolescence, Vicariat à la solidarité, etc.) et du service de communication, dont le Journal Paris Notre-Dame.
- Le traitement, l'hébergement et les soins des prêtres âgés (Maison Chateaubriand et Ehpad Marie-Thérèse).
- La solidarité de la Province ecclésiastique de Paris (subventions aux diocèses limitrophes, Officialité, communautés et prêtres étrangers, etc.) et la contribution au fonctionnement de l'Église de France et au-delà.
- La subvention des actions pastorales (Shalom, Anuncio, etc.).
- Le fonctionnement de la curie et des services de la Maison diocésaine, les conseils et supports techniques aux paroisses, services pastoraux et autres associations.

En 2017, la participation est restée stable représentant 17,7 % des produits de fonctionnement des paroisses.

RÉPARTITION DU TRAITEMENT DES CLERCS ET DE LA RÉMUNÉRATION DES LAÏCS

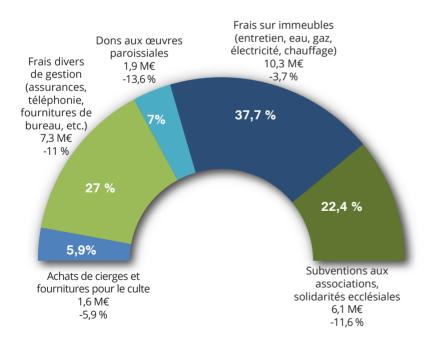


Premier poste de charges avec 37,7 M€ en 2017, soit un peu plus de 50% des Emplois, il regroupe le traitement des clercs pour 30% et la rémunération et les charges sociales des laïcs pour 70%. Hors effet lié à la fin des mises à disposition de personnel, ce poste est en progression d'environ 2%. Ces charges proviennent des paroisses pour 60%, des services centraux pour 26% et des services pastoraux pour 9%.

RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS (27,2 M€)

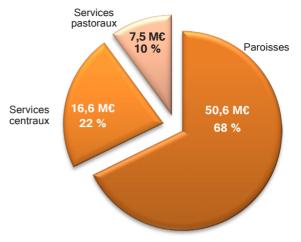
Cette année, tous les frais de fonctionnement ont baissé significativement. On note une baisse sensible des achats, des frais divers de gestion et de contrats de prestation, grâce au soin de chacun pour maîtriser ce poste de dépenses. C'est aussi le résultat du travail de négociation des services, et en particulier celui de l'équipe de bénévoles du service achats. On note ainsi une baisse de près de 500 K€ des frais et contrats d'entretien courants, de 160 K€ des frais d'eau, électricité et chauffage et de 300 K€ des frais divers de gestion (assurance, téléphonie, etc.).

Concernant les subventions aux associations et les actions de solidarité ecclésiale, la baisse n'est qu'apparente (-0,8 M€) : une fois retraitée des mises à disposition du personnel (environ 1,3 M€), ce poste progresse de 0,5 M€. Le diocèse poursuit et intensifie ses actions de solidarité et de subventions pastorales : subventions à l'École Cathédrale, à l'Ehpad Marie-Thérèse et à la Maison Chateaubriand (prêtres âgés), à la formation permanente des prêtres, au Pôle enfance adolescence, aux aumôneries d'étudiants... mais également aux diocèses les plus fragiles de la Province ecclésiastique de Paris (Saint-Denis, Évry, Meaux, Créteil et Pontoise), à des mouvements de nouvelle évangélisation (Shalom, Anuncio, Aïn Karem, Alpha) et à des initiatives pastorales comme le Café Dorothy à la paroisse N.-D. de la Croix (20e).

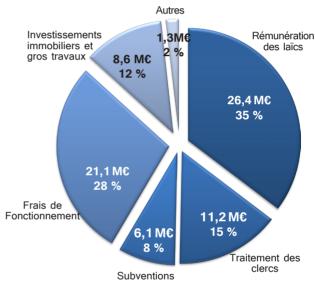


LES EMPLOIS (74,7 M€)

RÉPARTITION PAR DESTINATION



RÉPARTITION PAR NATURE



Les Emplois se répartissent comme suit : 68 % pour les paroisses, 22 % pour les services centraux et 10 % pour les services pastoraux. Le premier poste de dépenses reste le traitement des clercs et la rémunération des laïcs avec 50 % des dépenses : un poste en progression de 4,4 % par rapport à 2016, mais seulement de 2 % une fois retraitée de la fin de la refacturation de mise à disposition de personnel. Le poste « frais de fonctionnement » et le poste « investissements immobiliers et gros travaux » sont tous deux en baisse, respectivement de 8,4 % et 3,4 %.

LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET GROS TRAVAUX (8,6 M€)

Le montant des dépenses consacrées aux investissements immobiliers et gros travaux est en baisse de 3,4 % par rapport à 2016 (8,6 M€ contre 8,9 M€). Ce sont les paroisses représentant la plus grosse part de ce poste (80 %) qui voient leurs investissements baisser de 10 %. Cependant, ce poste de dépenses reste un des plus importants du diocèse avec 8,6 M€. Parmi les investissements les plus significatifs cette année, notons ceux de St-Pierre du Gros-Caillou, 7e (rénovation de l'intérieur de l'église), N.-D. des Blancs-Manteaux, 4e (presbytère et crypte), St-André de l'Europe, 8e (réfection de la toiture et ravalement de l'église), St-Léon, 15e (travaux de l'église) et St-Gabriel, 20e (toiture de l'église et mise aux normes).

DES RÈGLES DE GOUVERNANCE

FIXÉES PAR LE DROIT CANONIQUE ET LA RÉPUBLIQUE



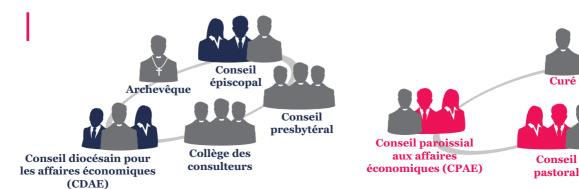
La paroisse St-Vincent de Paul (10e) et la Société de Saint-Vincent-de-Paul ont réuni une équipe dynamique et compétente, pour reconstruire les vieux bâtiments de la maison des jeunes de la rue Bossuet, où la jeunesse du quartier est accueillie et formée depuis plus de 160 ans. L'archevêque a autorisé le projet après deux passages devant chaque Conseil: d'abord pour le présenter et en vérifier la pertinence pastorale et financière, puis pour entériner les conditions économiques et iuridiques de sa réalisation (y compris le soutien par Barnabé et apport du diocèse). Budget: 6,2 M€ HT, financé à hauteur de 4,0 M€ par emprunt et 2,2 M€ en fonds propres constitués notamment grâce à la générosité de donateurs. Livraison prévue en septembre 2019. »

> Paul Quinson, curé de St-Vincent de Paul

Le diocèse et les paroisses se doivent de respecter les règles fixées par le droit canonique complétées par les ordonnances de l'archevêque de Paris, ainsi que les règles juridiques, comptables et fiscales de la République française. Les comptes sont révisés et certifiés par ses commissaires aux comptes. Au sein des paroisses, les Conseils paroissiaux des affaires économiques soutiennent les curés. Les dépenses, au-delà de certains seuils, doivent obtenir l'approbation préalable de l'Économe diocésain, ou encore l'accord de l'archevêque, après consultation du Collège des consulteurs, du Conseil diocésain des affaires économiques, voire du Saint-Siège.

Par essence, les vocations respectives des paroisses et du diocèse sont pastorales. Pour autant, le fonctionnement (la gestion des personnes, les investissements, l'entretien et les opérations courantes) ainsi que le développement des projets nécessitent des décisions temporelles. Celles-ci sont plus ou moins engageantes selon leurs montants et selon leurs conséquences structurelles sur la pastorale et la vie du demandeur pour les années à venir. C'est pourquoi, en plus des règles civiles,

l'Église a prévu des règles spécifiques de gouvernance et différents niveaux d'instance. Il s'agit d'y apprécier la faisabilité pastorale et la faisabilité économique et technique dans le temps. Le Collège des consulteurs est plus sensible à la finalité pastorale et le Conseil diocésain des affaires économiques sensible à sa faisabilité économique. Cette complémentarité aide l'archevêque dans sa prise de décision pour les projets qui lui sont soumis par ses services, pour le compte des paroisses ou pour ceux des services pastoraux centraux.





neconnac a atmite publique

REPÈRES CLÉS

SUR LA FONDATION NOTRE DAME AUJOURD'HUI



Chaque année, la Fondation Notre Dame soutient, grâce à ses donateurs, des projets de solidarité, d'éducation et de culture à Paris, via son programme Entraide & Éducation. En 2017, ce sont 137 projets qui ont ainsi bénéficié de cette aide, pour un montant total de 2,7 M€.

Toutefois, ce programme n'est pas le seul canal d'action de la Fondation Notre Dame : en effet, sa qualité de fondation abritante offre la possibilité à des particuliers ou des personnes morales de soutenir les projets qu'ils auront choisis. Parmi les 38 fondations abritées, on trouve des fondations dites « collectrices », qui font appel à la générosité du public, comme la Fondation KTO ou la Fondation des Bernardins. On y trouve également des fondations privées, créées par des familles et des personnes apportant des fonds pour soutenir des projets d'intérêt général, à caractère chrétien. La Fondation Notre Dame prend alors à sa charge la gestion administrative, comptable et financière.

LES FONDATIONS À DOTATION CONSOMPTIBLE

Les fondateurs optent de plus en plus pour ce type de fondation: sous égide de la Fondation Notre Dame, la septième fondation a été créée cette année. Ainsi, fin 2017, les dotations consomptibles représentaient 7,7 M€ contre 1 M€ fin 2016!

Pour créer une fondation à dotation consomptible, les fondateurs apportent un capital initial d'un montant minimal de 300 000 €. Cette somme et les revenus financiers qu'elle génère sont progressivement utilisés pour soutenir des projets qui tiennent à cœur aux fondateurs. Lorsque l'ensemble de la dotation est consommé, la fondation cesse son activité.

ÉDUCATION



Notre-Dame de l'Ouÿe

Cette maison en pleine nature, au milieu de la forêt de Dourdan (Essonne), offre depuis début 2017 aux jeunes du Nord et de l'Est parisien notamment, ainsi qu'aux familles fragiles, un lieu de vie et de croissance avec un projet éducatif et social adapté.

En 2017:97 400 € de soutien par 2 fondations à dotation consomptible, sous égide de la Fondation Notre Dame.

CULTURE



Le satellite 7WA d'Eutelsat permet d'acheminer les programmes de la chaîne KTO aux chrétiens d'Orient, nourrissant alors leur espérance dans le climat tendu de leur région, en montrant la vitalité de l'Église dans le monde.

En 2017 : 24 000 € de soutien par 2 fondations à dotation consomptible, sous égide de la Fondation Notre Dame.

SOLIDARITE

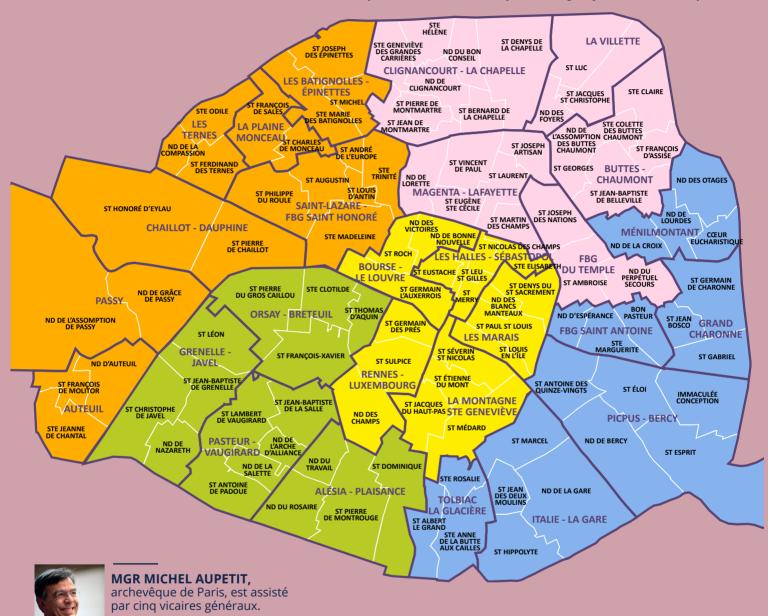
Aux Captifs, la libération

Les «Captifs» vont à la rencontre des personnes de la rue, sans abri ou en situation de prostitution, « mains nues » pour construire avec elles un lien simple et humain. Un accompagnement par des bénévoles et des professionnels peut alors être proposé.

En 2017 : 35 000 € de soutien par 2 fondations à dotation consomptible, sous égide de la Fondation Notre Dame.

LE DIOCÈSE DE PARIS, C'EST:

- 106 paroisses, 28 églises propriétés du diocèse,
 78 églises propriétés de la Ville de Paris
- la cathédrale Notre-Dame de Paris, propriété de l'État
- la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, propriété de la Ville de Paris
 - 78 chapelles et lieux de culte publics autres qu'églises paroissiales
 - 24 missions ou aumôneries des étrangers
 - 10 paroisses de rite oriental
- plus de 100 aumôneries (hôpitaux, collèges, lycées et universités, prisons)





Mgr Jérôme BeauÉvêque auxiliaire



Le diocèse est divisé en cinq vicariats, regroupant chacun plusieurs doyennés.

Mgr Denis Jachiet Évêque auxiliaire



Mgr Éric de Moulins-Beaufort Évêque auxiliaire



Mgr Benoist de Sinety Vicaire général



Mgr Thibault Verny Évêque auxiliaire









